

## CHARTRE « CHANTIERS RESPONSABLES »

La commission « sûreté chantiers », co-animée par l'Association Régionale Hlm Paca & Corse et la Fédération du BTP13, s'engage dans une chartre « chantiers responsables ».

L'objectif est d'appliquer les principes des bonnes pratiques en matière d'insertion, d'environnement et de sûreté.

### 1/ INSERTION

Embaucher en insertion n'est pas une contrainte mais valorise un parcours professionnel

#### Les maîtres d'ouvrage s'engagent à :

- Indiquer les coordonnées du facilitateur lors des marchés clausés
- Convier le facilitateur dès la première réunion de chantier afin d'exposer son rôle aux entreprises
- Assurer l'information inter-partenaire dans le cadre du suivi de la clause



#### Les entreprises s'engagent à :

- Ne pas récupérer les CV des demandeurs d'emploi
- Remettre la fiche de poste et la date d'embauche au facilitateur
- Eviter les embauches hors dispositif

### 2/ ENVIRONNEMENT

Les chantiers propres existent

#### Les maîtres d'ouvrage s'engagent à :

- Prévoir la gestion des déchets dans leurs marchés conformément à la réglementation en vigueur
- Identifier un référent environnement
- Communiquer sur l'organisation du chantier auprès des acteurs locaux et des habitants



#### Les entreprises s'engagent à :

- Organiser leurs chantiers : s'adapter aux contraintes du site, définir un planning de livraison et maintenir la propreté du site
- Sensibiliser le personnel (minute environnement...)
- Limiter autant que possible les nuisances (sonores, olfactives, visuelles ...)

### 3/ SÛRETÉ

Osez déposer plainte

#### Les maîtres d'ouvrage s'engagent à :

- Transmettre la déclaration de chantier en Préfecture de Police et à la Fédération du BTP13
- Mettre en œuvre la fiche de procédure «Prévention & sécurité chantier »
- Saisir le dispositif Ras-le-Vol pour signaler tout événement
- Déposer plainte auprès des autorités compétentes



#### Les entreprises s'engagent à :

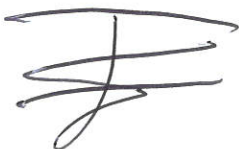
- Participer à la première réunion Ras-le-Vol
- Assurer l'information auprès des sous-traitants
- Saisir le dispositif Ras-le-Vol pour signaler tout événement
- Déposer plainte auprès des autorités compétentes

**Garantir et agir ENSEMBLE pour la sûreté du chantier**

Chartre signée dans le cadre du congrès Hlm de Marseille le 10 octobre 2018

Le Président de la  
Fédération du BTP13

**Philippe DEVEAU**



La Préfète Déléguée  
pour l'égalité des chances

**Marie-Emmanuelle ASSIDON**



Le Préfet de Police  
des Bouches-du-Rhône

**Olivier de MAZIERES**



Le Président de  
l'AR Hlm PACA & Corse

**Bernard OLIVER**



Signatures originales